



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES  
COLLECTIVITÉS ET  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

SERVICE DU  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE



PREFECTURE DE L'YONNE

**ARRETE n° PREF-DCDD 2009- 0282**  
**autorisant à titre d'urgence et exceptionnel le transfert de déchets**  
**provenant des collectivités du Centre Yonne**  
**au centre de stockage de déchets non dangereux de SAUVIGNY-le-BOIS**

VU le code de l'environnement, notamment le titre 1<sup>er</sup> du Livre V relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n° DCLD B1 1998-177 du 15 juillet 1998 l'exploitation d'un centre de stockage de déchets ménagers et assimilés à Sauvigny-le-Bois, et les arrêtés complémentaires relatifs à l'exploitation de ce centre par la société SITA Centre est ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-DCDD-2008-379 du 25 juillet 2008 modifiant certaines dispositions de l'arrêté d'autorisation et portant prescriptions complémentaires pour l'exploitation de ce centre ;

**CONSIDERANT** qu'en raison de difficultés exceptionnelles, les déchets en provenance des collectivités du Centre Yonne n'ont pu être stockés dans le centre de stockage de Monéteau, exploité par la société SITA centre est ;

**CONSIDERANT** que compte tenu de la proximité du week end, il est nécessaire d'assurer le stockage des déchets collectés ;

**SUR** la proposition du Secrétaire général,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> – Le stockage des déchets ménagers collectés par les communautés de communes du Centre Yonne est autorisé, à titre exceptionnel, dans le centre de stockage de déchets non dangereux exploité par la société SITA Centre est à Sauvigny-le-Bois.

Article 2 – Cette mesure est applicable seulement pour les déchets collectés le 10 juillet 2009.

Article 3 - Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la Société SITA Centre et dont copie sera adressée aux présidents des communautés de communes concernées, au chef de la subdivision de l'Yonne de la DRIRE, au Sous-préfet d'Avallon et au colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Yonne.

Auxerre, le 10 JUIL. 2009

Le Préfet,

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,



Jean-Claude GENEY